

## Statut international du Canada

20.1

L'expansion du ministère des Affaires extérieures depuis sa création en 1909 reflète l'évolution du statut international du Canada. Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, les négociations canadiennes avec les pays étrangers s'effectuaient par le truchement du *Foreign Office* britannique et les relations avec les autres parties de l'Empire par la voie du *Colonial Office*. Après la Première Guerre mondiale, l'affirmation progressive de l'autonomie du Canada dans les questions internationales et l'importance accrue de son rôle à l'extérieur rendirent non seulement inévitable mais impérative l'expansion des services et de la représentation. L'accord intervenu lors de la Conférence impériale de 1926 a marqué une étape importante dans l'évolution du statut international du Canada; aux termes de cet accord, le Canada devenait souverain en matière de négociations et d'affaires internationales.

Au cours des années 20 et 30, le Canada a établi ses propres relations diplomatiques avec divers pays, notamment les États-Unis, la France et le Japon. Depuis lors, la représentation du Canada s'est beaucoup plus répandue, et surtout depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette expansion a été telle que le Canada entretient actuellement des relations diplomatiques officielles avec 155 pays et qu'il est représenté sur le plan diplomatique, consulaire ou commercial dans 82 d'entre eux.

L'adhésion du Canada à des organismes internationaux a suscité la création d'une délégation canadienne permanente aux Nations Unies à New York et d'un bureau canadien à Genève en 1949, au siège européen de l'organisation. Ces missions permanentes se sont multipliées depuis lors auprès des institutions des Nations Unies à Paris et à Vienne. Le Canada est l'un des membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), mise sur pied en 1949. Lors de la création du Conseil permanent de l'OTAN en 1952, une délégation canadienne permanente a été établie à Paris (transférée à Bruxelles en 1967). Il existe à Paris une délégation canadienne permanente auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et une mission du Canada auprès des Communautés européennes à Bruxelles qui est chargée des relations du Canada avec la Communauté économique européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Le Canada entretient également une mission permanente d'observation auprès de l'Organisation des États américains à Washington. En outre, il est représenté par des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures à de nombreuses conférences internationales.

Aujourd'hui, le statut du Canada se reflète dans le rôle qu'il joue au niveau des négociations internationales sur des questions aussi fondamentales que le droit de la mer, les réserves énergétiques, la non-prolifération nucléaire, le dialogue économique nord-sud et les droits de la personne.

## Aspects fédéraux-provinciaux des relations internationales du Canada

20.1.1

Une Direction de la coordination fédérale-provinciale a été établie en 1967 au sein du ministère des Affaires extérieures et chargée d'entretenir des liens étroits avec les provinces et de faciliter leurs activités légitimes sur le plan international de façon à concilier la réalisation des objectifs provinciaux avec une politique étrangère unifiée pour le Canada.

La position du gouvernement fédéral au sujet des relations internationales des provinces a été définie en 1968 dans le Livre blanc intitulé *Fédéralisme et relations internationales*, dans lequel on faisait ressortir que les relations extérieures du Canada doivent servir et refléter les intérêts de toutes les provinces aussi bien que ceux de ses